



Critères de sélection pour les athlètes désigné·e·s aux championnats suisses d'escalade sportive SYCC, SSCC et SPCC

Généralités

Selon le règlement des compétitions nationales d'escalade sportive, les critères de sélection pour les athlètes désigné·e·s aux championnats suisses sont définis par Swiss Climbing CAS (cf. point 3.14.5 du règlement)

Nombre d'athlètes désigné·e·s

Selon le règlement des compétitions nationales d'escalade sportive, le nombre d'athlètes désigné·e·s est défini comme suit (cf. point 3.14.3 du règlement).

	U12	U14	U16	U18	Elite	Para
Désigné par l'entraîneur·euse national·e	0	0	4	4	4	0

Athlètes désigné·e·s par l'entraîneur·euse national·e

- Un/une athlète peut être désigné·e si il/elle n'a pas pu participer à la SYCC, SSCC ou à la SPCC à cause d'une compétition internationale.
- Un/une athlète peut être désigné·e si il/elle n'a pas pu participer à la SYCC, SSCC ou à la SPCC à cause d'une blessure.
- Les athlètes désigné·e·s par l'entraîneur·euse national·e s'alignent dans la discipline pour laquelle ils/elles ont été désigné·e·s.
- Un/une athlète peut être désigné·e pour plusieurs disciplines.
- Les critères suivants sont pris en considération pour désigner les athlètes: résultats internationaux, appartenance à un cadre, forme physique du moment, évaluation du potentiel, réflexions stratégiques de l'association et décision du corps des entraîneur·euse·s.
- La sélection est communiquée au plus tard 4 jours avant les compétitions nationales et en accord avec les athlètes concerné·e·s.

Approuvé par Swiss Climbing CAS le 23.01.2024.